



Comité de Pilotage du Plan de Prévention des Déchets

Trier c'est bien : jeter moins c'est mieux !

La question de la prévention est un facteur de progrès dans le processus de traitement de nos déchets ménagers. Il ne faut pas confondre la prévention et la collecte. L'un est en amont de l'acte de consommer et concerne à la fois l'industriel et le consommateur, et l'autre en aval concerne pour l'essentiel le consommateur.

Les technologies propres appliquées à la préparation des produits en vue de leur distribution, limitent les rejets, évitent la formation des déchets indésirables, valorisent les matières perdues, recyclent les fluides de la production. Ce point a été souligné par M. Dagnaud lors de la réunion d'ouverture, il importe que cela se traduise en actes concrets. A cet égard les consommateurs peuvent tirer les industriels et les distributeurs dans le bon sens en préférant les produits qui créent le moins de déchets.

Mais pour ce faire, il faut démontrer au consommateur qu'une moindre consommation peut satisfaire un même besoin sans le culpabiliser et le restreindre économiquement.

Aujourd'hui seule une partie des représentants des sociétés urbaines ayant des revenus satisfaisants adoptent des comportements responsables volontairement. En effet l'expérience montre que les plus démunis en information et en argent, sont les plus victimes de la « mal consommation ». Les difficultés rencontrées par les classes moyennes n'incitent pas à une taxation supplémentaire de leur consommation. Aussi il ne nous paraît pas responsable d'inciter à une taxe sur la consommation.

L'effort demandé aux habitants pour réduire, puis trier les déchets, devrait idéalement faire l'objet d'un « retour sur investissement » à travers une tarification incitative de la taxe sur les ordures ménagères. Néanmoins, sa mise en oeuvre pratique sur un territoire urbain dense semble impossible. Les mécanismes économiques touchant l'individu consommateur ne sont donc pas une solution concrète et efficace. L'éducation en revanche peut s'adresser à l'individu de manière pertinente tout en évitant la culpabilisation systématique

Il nous apparaît indispensable qu'un vaste programme d'éducation populaire et de sensibilisation soit lancé en faveur d'une consommation durable. Il nous semble important que cela se traduise concrètement dans le plan de prévention du SYCTOM car les actions financés jusqu'alors permettent plutôt de compléter l'information d'un public déjà sensibilisé. Aucune campagne d'éducation populaire digne de ce nom n'apparaît tant pour les enfants que pour les parents.

Par ailleurs très concrètement, **nous proposons que le SYCTOM se fasse le relais d'une réflexion nationale pour un mécanisme incitatif (type « taxe bonus ») à la réduction des suremballages qui s'appliquerait aux entreprises.** Le MNLE et plusieurs autres associations peuvent être rapidement partie prenante dans cette réflexion.

Il faut également accompagner les choix du consommateur et inciter les entreprises à écoconcevoir leurs produits. Par exemple, **il est urgent que les entreprises de « packagings » adoptent une information sur emballage qui soit claire, unique, et pédagogique pour développer la prévention et faciliter le tri.**

Enfin, comme souligné lors du débat public, le gisement des déchets d'entreprises est mal connu et bien que ce soit illégal, il se retrouve géré avec le tout venant, sans contrainte particulière pour le producteur. Il nous semble qu'il importe de donner des signaux forts quand au caractère inacceptable de ces pratiques d'une part et une assistance aux petites entreprises sur les solutions concrètes de réduction des déchets.

Si nous souhaitons continuer à produire et à profiter de nos productions en les consommant sans dommage pour l'environnement, il faut obtenir des industriels et distributeurs qu'ils développent des technologies propres, et faciliter chez les consommateurs une participation active et responsable dans l'acte d'achat